



GPWATT
GROUPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

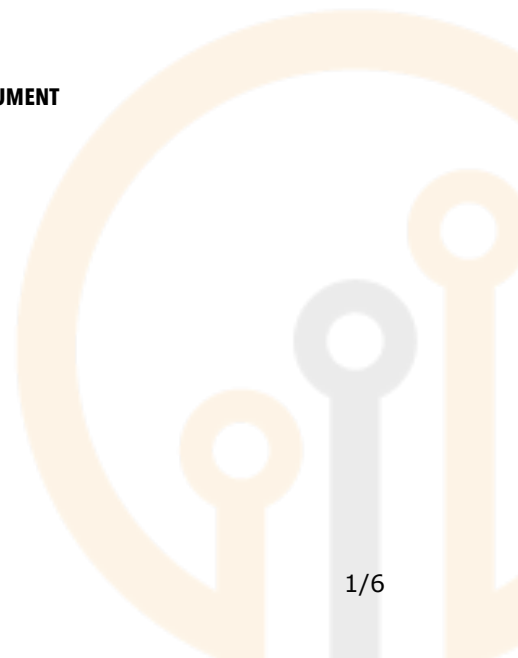


PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR BATIMENT

- PUISSANCE INFÉRIEURE A 100 KWC
- VENTE TOTALE DE L'ÉLECTRICITÉ

CHRONOLOGIE D'UN PROJET REUSSI

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DES 6 PAGES DE CE DOCUMENT



Vous avez un projet photovoltaïque ?

Afin de conserver un **regard technique extérieur indépendant**, et de bénéficier de plus de 15 ans d'expérience photovoltaïque pour orienter les porteurs de projet, **le groupement (GPWatt) poursuit son partenariat avec le bureau d'études Hacsé (dirigé par Etienne Sauvage)** pour valider la faisabilité initiale des projets.

→ Vous envisager de construire un **bâtiment neuf** dont vous avez l'utilité professionnelle, avec une couverture photovoltaïque ?

1. Contactez **par téléphone** Etienne Sauvage ou un responsable du groupement pour un premier échange, un diagnostic de faisabilité et afin d'apprécier quelques ordres de grandeur économiques. Une visite de site pourra alors être réalisée.
2. Rapprochez vous **d'un constructeur de bâtiment** (le groupement travaille avec les Ets Leblanc et Préfakit, mais vous êtes **libre de vous tourner vers le constructeur de votre choix**). Les contraintes d'un bâtiment PV sont les suivantes:
 - a. Orientation sud +/- 45° (Sud Est et Sud Ouest)
 - b. Pente minimale de 20%, idéalement proche de 35 à 40%
 - c. Surface à envisager : 200 à 220 m² pour 36 kWc / 500 à 600 m² pour 100 kWc
 - d. Couverture : bac acier 330 ondes trapézoïdales épaisseur 75/100^e
 - e. Charge statique de 25 kg/m²
3. Rapprochez vous **de votre banque** pour un premier accord de principe sur la faisabilité économique du projet, et faites le point avec votre **assureur**.
4. Rapprochez vous **de votre centre de gestion / comptable** pour apprécier l'impact fiscal du projet.
5. Assurez vous de **la maîtrise du foncier**.

→ Vous envisager d'installer une centrale photovoltaïque sur un **bâtiment existant** ?

1. Contactez **par téléphone** Etienne Sauvage ou un responsable du groupement pour un premier échange, un diagnostic de faisabilité et des ordres de grandeur économiques. Une visite de site pourra alors être réalisée.
2. Vérifiez les **dimensions et l'orientation** des toitures :

- a. orientation sud +/- 45°
 - b. Pente minimale de 20%, idéalement proche de 35 à 40%
 - c. Surface à envisager : 200 à 220 m² pour 36 kWc / 500 à 600 m² pour 100 kWc
3. Rapprochez vous **du constructeur du bâtiment**, ou de Préfakit et/ou Leblanc pour évaluer :
- a. La tenue en charge de la charpente qui devra supporter 25 kg/m²
 - b. Les éventuels besoins en renfort de charpente, le coût de la découverture et couverture en bac acier 330 ondes trapézoïdales épaisseur 75/100^é
4. Rapprochez vous **de votre banque** pour un premier accord de principe sur la faisabilité économique du projet, et faites le point avec votre **assureur**.
5. Rapprochez vous **de votre centre de gestion / comptable** pour apprécier l'impact fiscal du projet.
6. Assurez vous de **la maîtrise du foncier**.

Les points précédents sont validés et vous souhaitez poursuivre la réflexion d'un projet photovoltaïque sur bâtiment ?

La méthodologie mise en place par le groupement depuis 2008 qui a mené à la réalisation de plus de 200 installations sur des sites agricoles dans le Maine et Loire propose de **faire réaliser l'étude de faisabilité et la demande de raccordement au réseau par le bureau d'études Hacsé**, sans engagement de poursuivre le projet, avec ou sans le groupement. En effet, le coût du raccordement au réseau peut être un **élément rédhibitoire**, il est donc important d'obtenir un devis précis d'ENEDIS avant tout engagement.

→ Vous envisagez de **poursuivre la réflexion** après avoir validé les points précédents ?

1. Contactez **par téléphone Etienne Sauvage** (bureau d'études Hacsé) pour convenir d'un rendez vous sur site (si ce n'a pas été fait lors de l'étape précédente). L'étude de faisabilité sera mise à jour avec des coûts estimatifs plus précis.
2. Déposer au plus vite le **permis de construire**, dont l'arrêté est nécessaire pour la demande de raccordement, ou rapprochez vous de la mairie pour une **déclaration préalable** dans le cas d'un bâtiment existant.

→ Pourquoi déposer une **demande de raccordement** à ENEDIS ?

1. Cela permet de connaître **le coût exact du raccordement au réseau**.
2. Cela permet **de bloquer le tarif d'achat** de l'électricité pendant 18 mois : le projet rentre en « liste d'attente » et une date appelée « T0 » ainsi qu'un référencement ENEDIS/EDF est fourni au futur producteur.

→ Vous souhaitez **confier la de demande de raccordement** à Hacsé?

1. Hacsé réalise la demande de raccordement au réseau à votre nom, sans en être mandataire : **vous restez maître de votre projet** et l'unique interlocuteur auprès d'ENEDIS.
2. Des **documents administratifs** vous seront demandés par les équipes d'Hacsé ou de GPWatt.
3. Hacsé **réalisera la demande de raccordement auprès d'ENEDIS**, et il vous sera demandé :

- a. De **verser une caution** à payer en ligne à EDF OA (360 € pour les 36K, 1000 € pour les 100K), qui vous sera restituée à la première facture de vente d'électricité,
 - b. De **payer une prestation forfaitaire** à Hacsé (850 € HT pour les 100K, 500 € HT pour les 36K), une fois l'attestation de complétude du dossier envoyée par ENEDIS.
4. **ENEDIS vous fera parvenir sous un délai de 3 mois** la proposition technique et financière de raccordement au réseau, qu'il faudra faire suivre à Hacsé pour avis et vérification.
 5. Avec ces éléments en main, **l'étude économique est alors mise à jour et affinée**, et vous êtes libre de décider de poursuivre ou non, avec ou sans GPWatt.

Je reçois le chiffrage du raccordement, et je souhaite poursuivre le projet avec le groupement

En pratique, **6 à 12 mois se sont écoulés** entre l'idée initiale et la réception du devis de raccordement. Les technologies ont évolués, de même que les coûts des matériels. Il faut mettre à jour l'étude avec des éléments plus précis et décider de **passer ou non en phase réalisation**.

→ Je procède à quelques **ultimes validations** avant de passer en phase réalisation

1. Contactez **par téléphone Etienne Sauvage** (bureau d'études Hacsé) pour échanger sur le devis ENEDIS et mettre à jour l'étude technique et économique.
2. **Validez le projet** auprès de votre banque, le constructeur de bâtiment, votre assureur, votre comptable.
3. N'hésitez pas à **vous renseigner** auprès d'autres professionnels du PV ou des collègues déjà équipés.

→ Je décide de **passer en phase réalisation** avec GPWatt

1. **J'informe** le groupement (GPWatt Nicolas Chevalier) et/ou Etienne Sauvage.
2. Je **paye l'acompte ENEDIS** qui déclenche les travaux de raccordement (réalisés entre 3 et 9 mois).
3. Les équipes du groupement s'organisent pour la réalisation du projet.

ATTENTION !! Quelques points de vigilance à ne pas négliger...

→ *Les délais moyens d'un projet PV sont de 18 à 24 mois, entre l'idée initiale et la mise en service*

→ *Attention à la trésorerie, les premières recettes ne sont perçues que 7 mois après la mise en service !*

→ *Ne pas négliger les aspects juridique, sociaux, et fiscaux ! il s'agit d'une nouvelle activité commerciale.*

Pour nous contacter

Etienne Sauvage, esauvage@hacse.eu, 06 35 29 45 49, bureau d'études Hacsé

Nicolas Chevalier, n.chevalier@gpwatt.eu, 06 48 27 32 61, Directeur GPWatt

François Girard, 06 80 63 06 54, à l'origine du groupement

